Devoir surveillé – Objet conclusif : la Chine à la conquête de l'espace, des mers et des océans

Volonté politique, programme spatial, puissance navale, appropriations en mers de Chine, enjeux économiques et géopolitiques pour la Chine et pour le reste du monde.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spe-hggsp Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et notions ★★ *(4 pts)*

Répondez à chaque question par quelques phrases précises (1 point par question).

a) Montrez, par deux exemples datés, que la Chine est devenue une puissance spatiale « complète ».

b) Qu'est-ce que Beidou ? En quoi est-ce un outil de puissance ?

c) Qu'appelle-t-on le « dilemme de Malacca » ?

d) Présentez le pacte AUKUS et dites en quoi il répond à l'affirmation chinoise.

Exercice 2 – Dissertation : la puissance chinoise et les nouveaux espaces ★★★ *(10 pts)*

Sujet d'entraînement : « La conquête de l'espace, des mers et des océans : un outil de l'affirmation de la puissance chinoise face au reste du monde ? » Rédigez une dissertation en suivant les étapes ci-dessous (2 points par question).

a) Rédigez l'introduction : une accroche datée, les termes du sujet définis, la problématique et le plan annoncé.

b) Rédigez la partie I : une conquête voulue et planifiée par l'État-parti.

c) Rédigez la partie II : un outil d'affirmation face aux États-Unis et au reste du monde.

d) Rédigez la partie III : une affirmation qui suscite résistances et limites.

e) Rédigez la conclusion : répondez nettement à la problématique, puis ouvrez sur un enjeu à venir.

Exercice 3 – Étude critique de document : un livre blanc spatial ★★★ *(6 pts)*

En analysant le document et en le confrontant à vos connaissances, montrez que ce texte exprime une volonté d'affirmation de la puissance chinoise dans l'espace, puis discutez sa portée (2 points par question).

Document — La Chine présente son programme spatial (livre blanc, 2022)

« « Explorer l'immensité du cosmos, développer l'industrie spatiale et faire de la Chine une puissance spatiale, tel est notre rêve éternel », a déclaré le président Xi Jinping. L'industrie spatiale est un élément essentiel de la stratégie nationale d'ensemble, et la Chine défend le principe de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. [. . .]

La Chine entend renforcer sa présence spatiale dans tous les domaines : accroître sa capacité à mieux comprendre l'espace, à y accéder librement, à l'utiliser efficacement et à le gérer de façon effective ; défendre la sécurité nationale [. . .] ; promouvoir une gouvernance saine et efficace de l'espace extra-atmosphérique [. . .]. La Chine a toujours défendu l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et s'oppose à toute tentative de faire de l'espace une arme ou un champ de bataille ou d'y lancer une course aux armements. [. . .]

La Chine a lancé avec la Russie le projet de station internationale de recherche lunaire. [. . .] Elle accueille volontiers la participation de partenaires internationaux à la recherche et à la construction de la station. »

Source : Bureau d'information du Conseil des affaires d'État de la République populaire de Chine, Le programme spatial de la Chine : perspective 2021, livre blanc publié le 28 janvier 2022 (extraits traduits de l'anglais).

a) Présentez le document : nature, auteur, date, contexte.

b) Montrez que le texte exprime une volonté d'affirmation de puissance, en le confrontant aux réalisations chinoises.

c) Quelles sont les limites et les silences de ce document ?

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).